

---

---

# Résumé Mémoire

# Projet Éolien Des Neiges Secteur

# Sud de la Côte-de-Beaupré

---

---

Par Marc-André Labelle,  
5 mars 2024

---

---

---

---

**Demande:**

**Moratoire d'au moins 2 ans**

---

---

## Pourquoi un moratoire? Plus spécifiquement:

- Plusieurs principes de développement durable non respectés (Effet négatif élevé);
- Impact important, permanent et irréversible sur les paysages (Patrimoine culturel) - (Effet Négatif Élevé);
- Dommage collatéral perturbateur sur les paysages (nouvelle ligne haute tension) (Effet négatif élevé);
- Absence d'alternatives de l'initiateur (Effet négatif élevé); Doit Explorer les alternatives;
- Conflit d'intérêt apparent dans la réalisation de l'étude d'impact environnemental (Effet négatif élevé);
- Équité et solidarité sociales : Acceptabilité sociale inexistante et processus anti-démocratique (Effet négatif élevé);
- Principe de précaution : Climat sonore incertain et non scientifiquement démontré (Effet négatif élevé);

## Pourquoi un moratoire? suite

- Impact sur la qualité de vie des communautés (Effet négatif élevé);
- Pollueur-Payeur : Démantèlement potentiellement très coûteux et absence d'engagement financier de l'initiateur et absence d'obligations légales (Effet négatif élevé);
- Explorer et mettre en oeuvre des alternatives énergétiques (re-powering, solaire, efficacité énergétique, production hybride des réservoirs hydro-québécois, éolien offshore) - ce qui éliminerait le besoin d'implanter des éoliennes dans un milieu naturel comme celui du projet Éolien des Neiges Secteur Sud (Effet Positif Élevé);
- Cadre législatif normatif inexistant sur le développement de la filière énergétique éolienne (Effet Négatif Élevé). Un BAPE Générique est requis;
- Je demande également que la Vérificatrice Générale doit se pencher sur ce dossier par l'entremise du commissaire au développement durable. (Effet Positif Élevé).

# Éléments abordés aujourd'hui

## 1 - Développement Durable - Survol Rapide

## 2 - Pilier Environnement

- Paysage
- Climat Sonore

## 3 - Pilier Social

- Acceptabilité Sociale

## 4 - Pilier Économique

- Démantèlement

## 5 - Alternatives Énergétiques

## 6 - Cadre Législatif

---

---

# 1 - Développement Durable - Survol

---

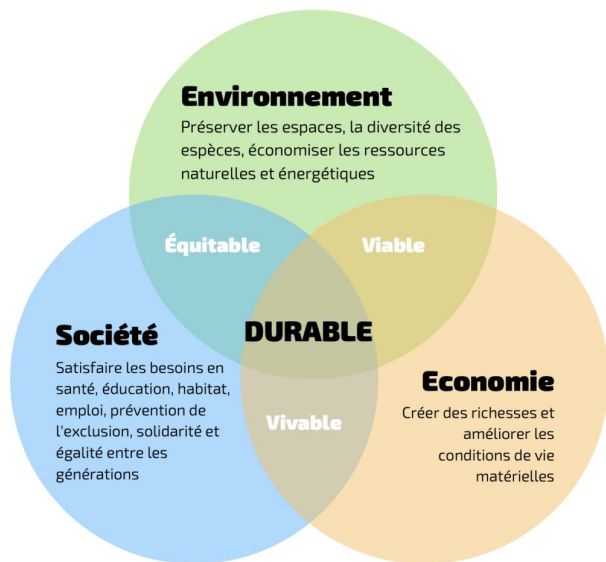
---

# Développement Durable - survol rapide

3 piliers ou sphères de DD (ou “stock de capital”)

Environnement - Social - Économique

Veut atteindre Durabilité soutenue =  
équilibre des 3 piliers



# Durabilité Forte et Faible - 2 orientations principales

- **Durabilité Faible :**

- le capital économique est substituable au capital naturel.
- Des dégradations de l'environnement naturel sont acceptées si elles permettent de maintenir ou de développer les performances du système économique (au dépend des angles sociaux et environnementaux)
- Elle admet le principe de substitution entre les stocks de capitaux, du moment que la somme totale des stocks reste inchangée.

- **Durabilité Forte:**

- Les trois « stocks de capital » ne sont pas substituables. Ils seraient complémentaires.
- Les dépassements d'un seuil de capital ne peuvent pas être compensés par l'augmentation d'un autre stock de capital.
- Dans cette perspective, l'activité économique ne disparaît bien évidemment pas, mais elle doit s'insérer dans un tissu naturel et social qu'elle ne dégrade pas, voire qu'elle régénère.

## **Initiateur du projet Secteur Sud: Positionnement de durabilité faible**

= Favorise l'économie (profit de l'entreprise privée, redevances) au détriment de l'équilibre durable et des piliers social et environnemental

---

---

# Pilier Environnement

---

---

# Principe Protection du Patrimoine Culturel - Paysage (Effet Négatif Élevé)

- On ne peut pas substituer le paysage : il constitue un capital naturel critique.
- Définition d'un capital naturel critique : élément d'un capital qui n'est pas substituable par un élément d'un autre capital et dont **la disparition ou la détérioration constitue une perte irréparable pour les générations futures.** (Office Québécois de la Langue Française, 2010)
- Le paysage devrait absolument être maintenu à l'état naturel, car il serait impossible de ne pas dégrader ce capital naturel avec la mise en place du projet d'éolien des Neiges Secteur Sud.
- La position d'une durabilité forte doit être prise par le gouvernement pour préserver le stock de capital de l'environnement.

# Principe Prévention - Paysage

“En présence d’un risque connu, des actions de prévention, d’atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source” - Principe de Prévention

Le MELCCFP stipule que dans les études d’impact, la prise en compte du paysage vise surtout à proposer des mesures d’atténuation et d’intégration visuelle des infrastructures (Brisson, 2019)

**Le projet Secteur Sud cause des impact visuels importants et aucune alternative proposée par l’initiateur**

# Piste de Bonification - Paysage

1. **Zone tampon de trois kilomètres - (Effet Positif Moyen)**
2. Désignation d'un paysage exceptionnel sur le plan esthétique, patrimonial et biodiversité et l'intégrer au plan d'aménagement du territoire de la MRC, et adopter des lois pour protéger ce capital naturel. (Effet Positif Élevé)
3. Désignation des Terres de la Seigneurie en Aire protégée. (Effet Positif Élevé)
4. S'inspirer des pratiques et des lois européennes existantes pour protéger concrètement le paysage. (Effet Positif Élevé)
5. Reconnaître la valeur économique du paysage, ce qui a été fait au Saguenay-Lac St-Jean (Effet Positif Élevé)
6. **Zone tampon de 35 kilomètres - (Effet Positif Élevé)**
7. Éviter la situation du rapport final du BAPE de 2012 Projet des Neiges Seigneurie #4 qui ne contenait qu'un seul petit paragraphe sur le Paysage (Effet Négatif Élevé). La conclusion n'en fait même pas mention malgré les grandes inquiétudes de la population soulevées.
8. Les Ministères et le gouvernement doivent écouter ces inquiétudes sérieuses et prendre action sur ces enjeux avant que la vague de 250-300 éoliennes de 200 mètres et plus viennent envahir tout le paysage de toute la Côte-de-Beaupré et Charlevoix

# Principe de Précaution - Climat Sonore (Effet Négatif Élevé)

« Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »

Ce que l'on ne sait pas:

1. Les connaissances empiriques sont méconnues avec les éoliennes de 200 m de hauteur;
2. Les techniques d'exploitation de cette envergure sont trop récentes et les études de cas sont limitées;
3. Provoque une inquiétude sur les impacts potentiel sur l'environnement, sur la santé et la qualité de vie.

Ce que l'on sait:

1. Quand l'intensité est suffisamment élevée, la distance de propagation peut être très importante (AtkinsRealis, 2024);
2. Dans un endroit où il n'y a aucun bruit ambiant, les sons de basses fréquences peuvent être portés sur de plus grandes distances;
3. Bruit généré par un parc éolien varie en fonction du nombre d'éoliennes, de leur puissance et de leur disposition (rapport du BAPE, 2012, Seigneurie Beaupré 4) - Effet Cumulatif potentiel des 4 Phases.

# Pistes de Bonification - Climat Sonore

1. Moratoire de deux ans au minimum du projet des Neiges Secteur Sud (effet positif élevé);
2. Installer les éoliennes ailleurs que près du centre récréotouristique et des habitations (effet positif élevé) ;
3. BAPE Générique pour réglementer le développement de la filière énergétique québécoise d'éolienne (effet positif élevé) ;
4. Zone tampon de trois kilomètre au minimum (effet positif moyen); Zone Tampon de 35 km (effet positif élevé);
5. Études scientifiques à faire avec éoliennes de 200 m et avec le volume dans le même regroupement (l'effet cumulatif à analyser et à tester) (effet positif moyen):

---

---

# Pilier Social

---

---

## Principe de participation et d'engagement, équité et solidarité, accès au savoir - Acceptabilité Sociale (Effet Négatif Élevé)

1. Manque de transparence de la municipalité, MRC, et de l'initiateur (Effet Négatif Élevé)
2. Processus anti-démocratique perpétué par la MRC afin d'appuyer le projet (Effet Négatif Élevé)
3. Aucune bonne pratique n'a été suivie pour obtenir l'acceptabilité sociale de la communauté riveraine : pas de consultation de la population (à l'exception d'une séance de l'initiateur en Novembre 2023), pas de concertation, pas de négociation, et pas d'encadrement (Effet Négatif Élevé)
4. Aucune écoute de la Municipalité face aux inquiétudes et interrogations de sa population (Effet Négatif Élevé)

# Pistes de Bonification - Acceptabilité Sociale

1. La mise en place d'un cadre législatif et de métriques pour mesurer l'acceptabilité sociale est très souhaitable pour favoriser le respect des principes de développement durable axés sur le pilier social (équité sociale, accès au savoir, solidarité...). (Effet Positif Élevé)
2. Un moratoire permettrait de mettre en place les recommandations du BAPE 323 (parc éolien Sainte-Marguerite) (Effet Positif Élevé) - Critères d'AS pour Hydro-Québec
3. Le moratoire permettrait une mise en place d'un processus légale d'acceptabilité sociale démocratique. (Effet Positif Élevé)

---

---

# Pilier Économique

---

---

# Principe Pollueur-Payeur - Démantèlement (Effet Négatif Élevé)

**Démantèlement : Fonds prévus (non communiqué) pour le démantèlement et ne sont pas garanti - (Effet négatif élevé).**

- L'initiateur s'est « engagé » à assurer le démantèlement du parc éolien Des Neiges-Secteur sud ainsi que la remise en état du site, et d'en assumer tous les frais - mais Aucune garantie financière n'est prévue dans cet engagement;
- L'initiateur n'est régi par aucune loi garantissant la disponibilité des fonds lors de cette étape cruciale;
- Risque majeur: À qui reviendrait la responsabilité de démanteler le parc éolien dans le cas d'une faillite de l'initiateur ? L'initiateur n'est pas à l'abri d'une faillite.
- Coûts estimé démantèlement par UQAR en 2007 filière éolienne Bas-Saint-Laurent = 100 000\$ / MW
- 400 MW en 2055 = 120 000 000\$ et 1200 MW en 2055 = 360 000 000\$

# Piste de Bonification - Démantèlement (Effet Positif Élevé)

- **Cadre législatif à instaurer entourant la planification et mise de côté des frais de démantèlement (effet positif élevé)**
- Garantir les coûts nécessaires ajustés/actualisés avec une inflation anticipée sur une période de 30 ans;
- Investir ces fonds en fiducie pour s'assurer de pouvoir effectuer ce démantèlement indépendamment de la situation financière dans laquelle se trouve la compagnie dans 30 ans;
- Ceci assurerait la disponibilité des fonds le moment venu de démanteler le parc éolien.

# ALTERNATIVES Énergétiques (Effet Positif Élevé)

**Plusieurs alternatives énergétiques existent qui ne sont pas exploités à leur pleins potentiel. Ceci contribuerait clairement à répondre à la demande en énergie d'Hydro-Québec et par conséquent, d'éviter des projets comme celui des Neiges Secteur Sud**

- **Développer une production hybride des réservoirs hydro-québécois (Effet Positif Élevé) -**
  - Éoliennes à installer dans les bassins des barrages - environnement déjà dégradé et infrastructure déjà existante
  - Proposition de Louis-Gilles Francoeur ex-Président du BAPE
- **Miser davantage sur l'efficacité énergétique (Effet Positif Élevé)**
  - 1.8 TW actuellement de sauvé par Hydro-Québec, mais :
  - Potentiel de 20 à 40 TW de plus!
- **L'énergie solaire à subventionner (Effet Positif Élevé)**
  - Inclure dans le code du bâtiment
  - Potentiel de 27 TW avec le solaire avec les toits des édifices déjà construits
- **Re-Powering (Effet Positif Moyen)**
  - Remplacer les éoliennes moins efficace (1-2 MW, par des plus grosses 5-7 MW) dans parc éolien déjà existant

# CADRE LÉGISLATIF - Inexistant - Pistes de Bonification

- Moratoire projet des Neiges Secteur Sud (Effet Positif Élevé);
- BAPE GÉNÉRIQUE sur le développement de la filière éolienne (Effet Positif Élevé);
- Établissement de lois qui encadrent le développement des éoliennes (Effet Positif Élevé);
  - Cadre législatif pour paysage, acceptabilité sociale, démantèlement,
  - Cadre législatif pour nouveau modèle de financement et gestion des études d'impacts environnementaux
  - Transformer le statut des Terres de la Seigneurie en Aire protégée/ZEC/Parc Recréo-Touristique;
- Zone Tampon de 3 km (Effet Positif Moyen),
- Zone Tampon de 35 km (Effet Positif Élevé).

# CONCLUSION

**Le projet dans son état actuel n'est pas acceptable pour la société**

Un **MORATOIRE** d'une période de deux ans au minimum s'avère la recommandation optimale.

Pour faire quoi durant ce moratoire?

1. Retrouver équilibre entre les 3 sphères du développement durable pour favoriser un développement durable fort (Effet Positif Élevé). Actuellement, la sphère économique prime largement au détriment des 2 autres sphères dans ce projet (Effet Négatif Élevé);
2. BABE Générique sur le développement de la filière éolienne québécoise (Effet Positif Élevé);
3. Cadre législatif sur les éoliennes à instaurer - contribuerait à retrouver l'équilibre (Effet positif Élevé);
4. Alternatives énergétiques: Doit accentuer leur utilisation et implantation. Causeraient moins d'impacts que le développement des Éoliennes (Effet Positif Élevé);
5. Toutes pistes de bonifications à explorer durant le moratoire, mais au minimum = Zone Tampon de 3 km (Effet Positif Moyen)